



Budget CSE 2023 VOTÉ !

Depuis 2019, l'Entente s'est engagée à la **transparence** sur sa gestion du CSE. Voici donc comment a été élaboré le budget 2023.

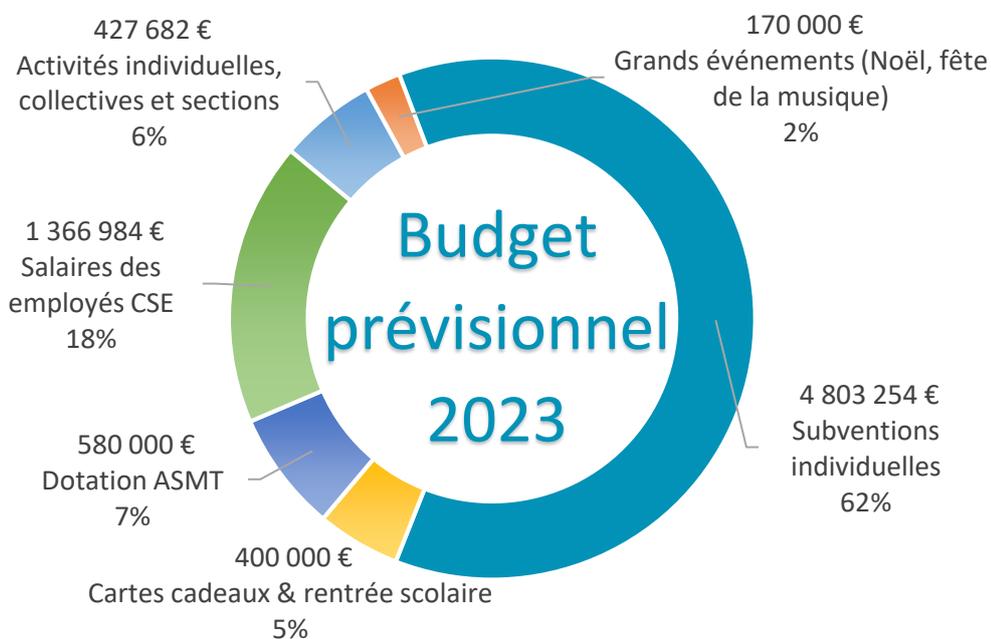
Le choix de l'Entente : un CSE pour tous !

- ✓ Des activités collectives qui créent du lien social comme l'ASMT, les sections loisirs, la fête de la musique, ...
- ✓ Noël : le grand cirque de Noël et une fête où plus de 4500 salariés et leurs familles ont participé en 2022
- ✓ Les activités individuelles : garde d'enfant, chèques vacances, vacances liberté, ...
- ✓ Des cartes cadeaux pour mariage, PACS, naissance, Noël des enfants et rentrée scolaire

Notre objectif : que chacun bénéficie des œuvres du CSE

à savoir

Le CSE n'a pas vocation à faire des bénéfices ou à dégager des excédents. En vertu des dispositions réglementaires, le budget des activités sociales et culturelles (ASC) du CSE revient toujours en totalité aux salariés soit directement par les subventions individuelles, soit au travers d'activités ou d'événements collectifs.



Jusqu'en 2020 : subvention par activité et Crise COVID

Auparavant, le système de subvention du CSE était basé sur :

- ✓ Le Quotient Familial (QF) : un taux de subvention différent selon la composition de la famille et les revenus du foyer fiscal.
- ✓ Des plafonds de remboursement pour chaque type d'activité sur lesquels s'appliquaient le QF.

Tous les salariés n'utilisaient pas toute la subvention disponible en 2019 :

- ✓ seuls 8% des salariés profitaient totalement de leur budget de subventions individuelles,
- ✓ 37% des salariés ne recevaient même pas 500 € de subvention.

En 2020, la Crise COVID limite les activités, et une part importante du budget inutilisé génère un excédent de 1 330 329€. Dans le même temps, la nouvelle équipe CSE définit un nouveau système de subvention.

À partir de 2021 : nouveau mode de subvention

2021 : un nouveau dispositif est mis en place

- ✓ **Plus souple** : une seule subvention que chacun utilise selon ses besoins, quelles que soient les activités
- ✓ **Plus accessible** : 70% de subvention minimum dès le premier euro dépensé
- ✓ **Plus juste** : le taux de subvention dépend uniquement de la composition familiale

2022 : simplification du système de subvention

- ✓ **80% de subvention pour tous** avec un plafond dépendant de la composition familiale



Bilan de ce dispositif...

- ✓ En 2021, malgré un début de reprise des activités, un excédent de 769 406 € est encore généré.
- ✓ Pour utiliser cet excédent, mise en place des WE du CSE fin 2021, et « bonus » de subvention individuelle de 250 € en 2022 à ceux qui n'y participent pas.
- ✓ En 2022, 95% des salariés utilisent 95% de leurs subventions individuelles... comparé à 8% des salariés qui utilisaient la totalité de leur subvention en 2019 !

... un CSE pour tous : objectif atteint !

2023 : confirmation du mode de subvention et ajustements

- ✓ Le mode de subvention est victime de son succès ! Ce succès a généré un dépassement budgétaire de 950 000 € en 2022. L'objectif d'un CSE pour tous est non seulement atteint mais même dépassé !
- ✓ Conformément à nos engagements, une adaptation des paramètres de subvention est réalisée pour 2023 afin de tenir compte des nouveaux usages.

Budget 2023 : aider le plus grand nombre

avec toujours plus d'égalité, et de soutien aux familles

Plafond de subvention	2021	2022	2023	Moyenne sur 3 ans
Sans enfant	950 €	1000 € + 250 € *	800 €	1000 €
1 enfant	1050 €	1300 € + 250 € *	1100 €	1233 €
2 enfants et +	1100 €	1500 € + 250 € *	1300 €	1383 €

* Voir encart page suivante

Les critères de choix 2023

- ✓ Les conférences et expos se poursuivent, avec surtout des exposants et conférenciers bénévoles.
- ✓ La médiathèque dispose de 60 000 €.
- ✓ Dématérialisation des chèques vacances afin de réduire les frais d'envoi en recommandé.
- ✓ Maintien d'une billetterie pour les événements sportifs et culturels avec France-Billets et Supercard.
- ✓ L'Entente choisit de privilégier la subvention individuelle par rapport au cadeau de Noël adulte.

Zoom sur la Supercard

SuperCard est un portefeuille électronique qui permet d'acheter des cartes cadeaux avec 4% de remise.

Le principe :

- ✓ vous créez votre compte personnel sur le site Supercard (les informations de connexion sont sur le site internet du CSE) ;
- ✓ vous chargez des "crédits" sur votre compte, avec 4% de réduction ;
- ✓ vous utilisez vos crédits pour acheter des cartes cadeaux à prix réduit !

Exemple concret : je suis à Leroy Merlin et je m'apprête à faire quelques achats pour 100 €. Je suis un peu tête en l'air et je n'ai pas pensé à acheter une carte Leroy Merlin au CSE !

Depuis mon smartphone, je me connecte à mon compte Supercard. Je charge mon compte de 100 €, en payant seulement 96 € par carte bancaire. Avec mes 100 € de crédit, je commande une carte Leroy Merlin qui arrive instantanément sur mon compte.

Je passe en caisse et je paye en utilisant ma carte cadeau.

En 3 minutes, j'ai gagné 4% sur mes achats.

Et ça fonctionne de la même manière dans 300 grandes enseignes !



Quid des WE du CSE ?

Les WE *Escapade* du CSE avaient été mis en place pour permettre aux familles de « prendre l'air » au sortir de la crise COVID, tout en utilisant les avoirs dont nous disposons chez les voyageurs.

4 WE organisés en 2021 et 12 en 2022. 8% des salariés en ont bénéficié en 2021 et en 2022. Pour les salariés qui n'ont pas participé à l'un de ces WE, une subvention supplémentaire de 250 € a été attribuée. Ces mesures transitoires exceptionnelles n'ont plus de raison d'être en 2023.

Une subvention plus favorable aux salariés sans enfant...

Objectif : couvrir largement les centres d'intérêt et les projets des célibataires et couples sans enfants.

Auparavant (2019), ils renonçaient bien souvent à profiter au maximum du CSE pour leurs loisirs. Ainsi, ils bénéficiaient des œuvres sociales du CSE mais avec seulement quelques euros demandés par certains !

Le nouveau mode de subvention mis en place par l'équipe actuelle voulait corriger cette inégalité : sans QF ils peuvent bénéficier du plafond de subvention.

Subventions moyennes	2019 (QF)	2022 (Sans QF)
Salariés sans enfant	567 €	1053 €

En 2022, le nouveau système de subventionnement leur a permis de bénéficier des œuvres du CSE, d'un budget moyen de 1053 €. Objectif atteint car cette solution a été plébiscitée.

En 2023, le principe est reconduit, en réduisant un peu la subvention pour tenir compte des nouvelles habitudes d'utilisation de la subvention.

Permettre à TOUS les salariés de bénéficier des œuvres sociales du CSE est désormais une réalité.

... et une subvention plus favorable aussi aux familles

Objectif : faire bénéficier *davantage* les familles.

Auparavant (2019), bien que la technique du QF paraissait a priori plus adaptée, les plafonds limitaient la possibilité aux familles nombreuses de bénéficier au mieux de leurs subventions.

Le nouveau mode de subvention mis en place par l'équipe actuelle a permis aux familles de bénéficier de davantage de subventions.

Subventions moyennes	2019 (QF)	2022 (Sans QF)
Avec 1 enfant	770 €	1427 €
Avec 2 enfants et +	1313 €	1576 €

La situation économique est devenue plus difficile depuis 2022, et les familles nombreuses ont des frais fonction du nombre d'enfants à charge. Pour les aider, en 2023 les familles ont une subvention plus soutenue que les salariés sans enfants.

Bien entendu, ces familles conserveront également des chèques de rentrée scolaire et des cadeaux de Noël.

Cela peut paraître paradoxal, mais ce système sans QF est plus favorable aux

Pour aller plus loin, interrogez directement vos représentants et mandatés :



cfe-cgc_tlse@airbus.com
07 79 85 97 41



fo_tlse@airbus.com
06 35 48 07 44



cftc-tlse@airbus.com
07 86 95 70 14